

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 10 juin 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 10 juin 2024 à 19 h 45, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
 Claude Gagnon
 Marco Côté
 Eddy Faucher
 Steve Rouleau

Était absente : Nicole Boilard

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2024-06-332

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**INFORMATION ET CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1901-2024 CONCERNANT DES ENTENTES RELATIVES À DES
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

La Ville de Sainte-Marie, par son projet de règlement numéro 1901-2024, désire adopter un nouveau règlement concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales et, par le fait même, abroger celui actuellement en vigueur, soit le règlement numéro 1864-2022.

Le projet de règlement numéro 1901-2024 porte sur les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales et permet la signature d'ententes avec des promoteurs immobiliers désirant implanter des projets de développements sur le territoire de la Ville de Sainte-Marie. Ce projet de règlement assujettit la délivrance d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux d'infrastructures municipales et sur la prise en charge et le partage des coûts de ces travaux, assujettit tout bénéficiaire de ces travaux à une part du coût de ces travaux et prévoit les modalités de paiement et de perception de ces coûts.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Nous vous rappelons que le projet de règlement numéro 1901-2024 peut être consulté sur le site Internet *sainte-marie.ca* dans la section *Conseil municipal – Documents du conseil* ou, sur rendez-vous, au bureau de la greffière du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

De plus, n'hésitez pas à communiquer avec la greffière pour toute question relativement à ce projet de règlement.

Gaétan Vachon,
Maire.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

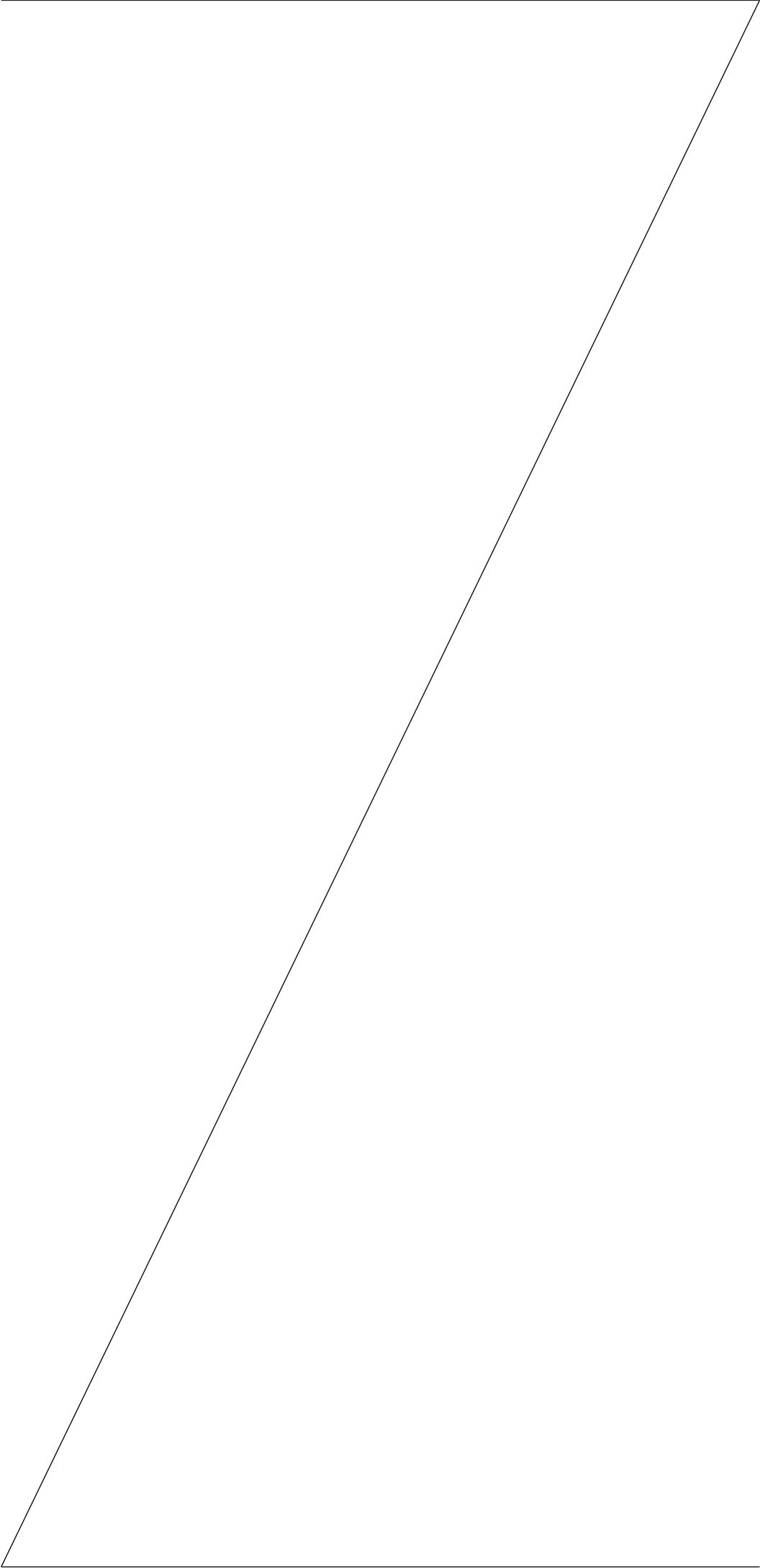
Deux (2) personnes assistent à la séance. Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19 h 47.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.



27820